

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2626

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiet, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE 1ER A

À l'alinéa 4, après le mot :

« pérennité »,

insérer les mots :

« , notamment des lignes ferroviaires UIC 7 à UIC 9 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous entendons défendre la pérennité des « petites lignes ». C'est avec ces lignes du quotidien que l'on peut réduire les inégalités territoriales permettre aux citoyens de se rendre à leur travail et d'être mieux connectés aux services publics.

Près de 22 000 km, soit une petite moitié du réseau initial (48,9 %) ont été fermées au service des voyageurs en un siècle. 56 lignes et 120 gares sont menacées de fermeture selon le rapport Spinetta (les « UIC 7 à 9 » représentent un peu plus de 9000 kms soit un tiers réseau). Quel avenir pour ces petites lignes de train ?

Le Gouvernement veut offrir la possibilité aux régions de les reprendre si elles le souhaitent mais celles-ci en auront-elles les moyens ? Des décennies de sous-investissement dans le réseau existant et une politique de construction de LGV sans vision d'ensemble ont conduit à un vieillissement préoccupant du réseau ferré national. Actuellement, la moyenne d'âge du réseau français est le double de celui du réseau ferré allemand. Depuis 1990, 66 % des financements publics ont été dédiés à la route, contre seulement 17 % au train.